

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 5 décembre 2022 à 10 h 30, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
M. Raymond Berthiaume
M. Robert Auger

Également présents : M. Serge Villandré, directeur général
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Laura Thibault, assistante-greffière

Observateur : M. Robert Morin

Invités : Mme Nathalie Reniers, directrice, Direction de l'administration et des finances
M. Olivier Provost-Marchand, conseiller en gestion financière, Direction de l'administration et des finances

Absents : Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. André Fontaine

CE-2022-1204-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 10 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1205-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1206-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025* de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) au montant de 30 653 700 \$, conformément aux articles 468.51 et 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1207-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) pour l'exercice financier 2023, prévoyant des revenus et dépenses au montant de 13 022 825 \$, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1208-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025* de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) au montant de 18 181 300 \$, conformément aux articles 468.51 et 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1209-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) pour l'exercice financier 2023, prévoyant des revenus et dépenses au montant de 5 322 200 \$, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1210-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Terrebonne au sein de l'organisme à but non lucratif Initiatives Biodiversité (IB), pour un montant forfaitaire de 200 \$ par année.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

QUE la cheffe de section, environnement et transition écologique, de la Direction générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'appui dans le cadre de la demande de modification des lettres patentes de IB.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à IB, accompagnée de ladite lettre d'appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1211-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance du dépôt de l'état certifié des taxes et intérêts dus, signé par l'assistante-trésorière en date du 1^{er} décembre 2022, relatif aux immeubles assujettis à la vente pour défaut de paiement des taxes foncières et des droits de mutations immobilières du 7 décembre 2022.

QUE le greffier et l'assistant-greffier soient autorisés à retirer certains immeubles de la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique qui se tiendra le 7 décembre 2022, en fonction des critères objectifs décrits dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1212-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025* de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1213-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, des faits saillants du budget 2023, et recommande au conseil municipal d'adopter le budget 2023 de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1214-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement prévoyant la tarification 2023 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité*, sous le numéro 881.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1215-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Terrebonne*, sous le numéro 882.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2022-1216-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 11 h 00.

Président

Assistante-greffière